

## PJ ELAN voté par la CMP – volet COPROPRIETE

## Attention, la loi ELAN n'est pas votée définitivement et n'a pas été publiée au JO. Ces dispositions ne sont pas encore applicables.

Article du projet de loi ELAN*	Article modifié/ajouté	Objet	Entrée en vigueur
29	Article L 443-14-2 du CCH	Copropriétés issues de la vente de logement HLM – informations transmises à l'acquéreur, spécificités du syndic HLM	Immédiate
47 A bis	Article 3 loi 6/07/1989	Obligation de transmission des coordonnées du locataire au syndic par le bailleur	Immédiate
50 quater	Art L651-6 CCH et 25 Loi 1965	Autorisation de l'accès de la police municipale et des agents assermentés aux parties communes	Décret en CE
56 sexies	Art. 18-1-1 Loi 1965	Obligation pour le syndic de déclarer au procureur les logements loués par des marchands de sommeil	Immédiate
57	Art. L511-2 CCH, 10-1 et 24-8 Loi 1965	Imputation de l'astreinte en cas d'arrêté de péril ou d'insalubrité	Le 1 <sup>er</sup> jour du 4 <sup>ème</sup> mois suivant la promulgation de la loi
59	Modification du CCH, code de l'expropriation, de l'urbanisme	Amélioration des outils de traitement des copropriétés dégradées	Immédiate
59 bis AB	Art 21 Loi 1965	Pénalités financières à l'encontre du syndic en cas de non transmission de document demandé par le conseil syndical	Décret en CE
59 bis A	Art 14-2 II Loi 1965	Dépense du fonds de travaux en cas de parties communes spéciales ou de clefs de répartition de charges	Immédiate
59 bis B	Art 18 Loi 1965	Contenu minimal de l'extranet fixé par décret	Décret à venir
59 bis D	Art 1 Loi 1965	Définition du lot de copropriété et du lot transitoire	Immédiate
59 bis E	Art 1-1 Loi 1965	Prise d'effet du statut de la copropriété	Immédiate
59 bis F	Art 3 Loi 1965	Liste des parties présumées communes complétée	Immédiate

59 bis G	Art 6-2 Loi 1965	Définition des parties communes spéciales, charges spéciales et	Immédiate
		prise des décisions d'AG relatives aux parties spéciales	
	Art 6-3 Loi 1965	Définition des parties communes à jouissance privative	Immédiate
	Art 6-4 Loi 1965	Mention obligatoire des parties communes spéciales ou à	3 ans à compter de la
		jouissance privative dans le règlement de copropriété et mise en conformité des règlements de copropriété	promulgation de la loi
59 bis K	Art 19-2 Loi 1965	Sanction des impayés de provisions du budget provisionnel et hors budget par l'exigibilité immédiate des provisions non échues	Immédiate
59 bis M	Art 22 Loi 1965	Cumul de plus de 3 délégations de vote si le total des voix n'excède pas 10% des voix du syndicat	Immédiate
		Autorisation de la subdélégation de mandat	Immédiate
		Liste des proches du syndic ne pouvant pas recevoir de délégations de vote complétée	Immédiate
	Art 17-1 A Loi 1965	Possibilité de voter en AG par visioconférence ou par le vote par correspondance	Décret en CE
59 bis N	Art 24 et 25 L 1965	Majorité de l'art 25 requise pour les travaux de rénovation énergétique	Immédiate
59 bis O	Art 42 Loi 1965	Prescription des actions personnelles par 5 ans Notification du PV aux copropriétaires dans le délai d'un mois suivant l'AG	Immédiate
Art 60		Ordonnance de codification du droit de la copropriété	2 ans suivants la promulgation de la loi
		Ordonnance d'amélioration du droit de la copropriété	1 an suivant la promulgation de la loi
Art 60 bis	Art L 255-7 CCH	Bail réel solidaire	Immédiate
Art 63 quater	Art 24-2 Loi 1965	Proposition de fibre optique soumise au vote dans les 12 mois qui suivent sa réception par le syndic	Immédiate

<sup>\*</sup>Attention, les articles subiront une renumérotation avant promulgation